

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 30 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi 24 avril 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Michel BRUN, Morgan FAURE, Nicole FAURE, Monique FIAT, Marcel RUINAT, Émilie SALVI

Absents excusés : 2

Julien FIAT

Gilles GUINARD

Procurations : 1

Gilles GUINARD, procuration à Nicole FAURE

Votants : 9

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20190430-05 : Dénégement des voies communales : groupement de commande avec la Communauté de communes de l'Oisans (CCO)

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition de la Communauté de communes de l'Oisans de participer à un groupement de commande pour la passation de marchés accord-cadre à bon de commande pour la réalisation de *prestations de déneigement et de salage dans la vallée de la Lignarre*. Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation. Il s'agit d'un marché en groupement de commande pour la réalisation des prestations ci-dessus. Il est formalisé par une convention conclue pour une durée de 48 mois. Le coordonnateur du groupement est la Communauté de communes de l'Oisans, les décisions sont prises par la commission d'appel d'offres ; la Commune d'Ornon – en tant que membre du groupement – participe aux réunions de la commission d'appel d'offres du groupement.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
et à l'unanimité,

décide d'adhérer au groupement de commande avec la Communauté de communes de l'Oisans présentés ci-dessus,
et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, et notamment de signer la convention avec la Communauté de communes de l'Oisans.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE